

ce le 24 août 1865 ; de la révision des écrits des serviteurs de Dieu, Ignace Falzon, clerc séculier de Malte, Innocent de Caltagirone, capucin, et des carmélites de Compiègne, Thérèse de Saint-Augustin et ses compagnes. Elle a confirmé le culte rendu de temps immémorial à André Abellon, des Frères Prêcheurs ; concédé et approuvé pour les Ursulines, l'Office et la Messe propre de sainte Angèle de Mérici, fondatrice de leur Institut. — Quelques jours auparavant, dans une réunion particulière, tenue chez le cardinal Aloïsi Masella, ponent à la cause du Vén. Gabriël de l'Addolorata, de la congrégation des Passionnistes, les consultants de la S. C. des Rites avaient examiné la question de l'héroïcité des vertus du dit serviteur de Dieu.

— **Ouvrages à l'index.** — La Sacrée Congrégation de l'Index, réunie le 19 août dernier au palais du Vatican, a condamné les ouvrages suivants :

*L'antiquité en ce qui concernait l'élection des pasteurs sacrés*, par un prêtre de Lucca. — Lucca, imprimerie del Serchio, 1902.

*Le Repentir et la morale ascétique*, par Zino Zini. — Turin, librairie Bocca frères, 1902.

MM. Jules Bois, Hermann Schell, Conobe, Joseph Müller, François-Régis Planchet, et Camille Quiévreux, auteurs de livres qui avaient été précédemment condamnés, se sont louablement soumis.

**FRANCE.** — Le renouvellement du vœu national au Sacré-Cœur. — S. Em. le cardinal